



P 1471

ID 4532

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Christine INSALACO

Luxembourg, le 30 janvier 2020

Objet : Votre pétition 1471 – Smoking ban

Madame,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Santé en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Étienne Schneider  
Ministre de la Santé  
L-2935 Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2020

Objet : Pétition 1471 – Smoking ban

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 29 janvier 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION ORDINAIRE 1471

### **Intitulé de la pétition:**

Smoking Ban

### **Texte de la pétition:**

Il y a beaucoup de gens qui fument quand ils prennent la passerelle reliant Bonnevoie à la station de train de Luxembourg Ville, ainsi que sur les plateformes des trains qui desservent l'arrêt funiculaire au Pont Rouge Kirchberg. C'est extrêmement déplaisant et mauvais pour la santé car il s'agit d'espaces fermés ou en partie fermés qui ne permettent pas une bonne évacuation des fumées, ce qui contraint les non-fumeurs à inhaler la cigarette des autres. Je fais moi-même ce trajet tous les jours et je dois dire à mon grand regret que je n'ai jamais autant fumé passivement. Il est tout simplement impossible d'y échapper et je ne trouve pas cela normal à une époque où on interdit la cigarette dans beaucoup d'endroits publics. Il y a malheureusement beaucoup de fumeurs au Luxembourg, c'est donc un véritable problème de santé publique. Je trouve qu'on devrait interdire de fumer sur la passerelle gare et sur les quais de train de l'arrêt funiculaire (en raison de la structure à demi couverte de la station) et mettre en place des amendes pour les gens qui ne respecteraient pas cette interdiction.

Bien cordialement.

C. Insalaco

**Dépôt:** le 26.12.2019 à 14:53

**Pétitionnaire:** Christine Insalaco